

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : janvier, février, mars 2019

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Julie Forget	Vice-présidente	Réunion de travail avec un membre	2018-10-19	88,40 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Réunion de travail avec un partenaire	2018-12-11	94,73 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Réunion de travail avec l'association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec	2018-12-19	37,22 \$
Julie Forget	Vice-présidente	Réunion de travail avec un membre	2019-02-25	77,87 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.